



Livre rouge de la flore menacée

Historique

Le programme "Livre rouge de la flore menacée de France" a débuté en 1987 sous l'égide du Ministère en charge de la protection de la nature, qui en a confié la coordination et la réalisation aux Conservatoires botaniques nationaux. Ce travail avait pour objectifs d'identifier les responsabilités de la France et les urgences en matière de conservation de la flore vasculaire, de dresser un bilan des connaissances sur les espèces rares et menacées, et de mettre à disposition un ouvrage pratique qui permette la mise en œuvre effective de programmes d'études et de conservation.

Sa réalisation a mobilisé l'ensemble de la communauté botanique française, comprenant botanistes professionnels et bénévoles. Elle a été coordonnée par le CBN méditerranéen de Porquerolles. Au final, le travail a porté sur près de 1100 taxons (espèces, sous-espèces et variétés) de la flore vasculaire (plantes à graines, fougères et plantes alliées) de France métropolitaine.



Publié en 1995, le Tome I (Olivier *et al.*, 1995) s'intéressait aux "espèces prioritaires" sélectionnées à dire d'experts.

Il avait pour vocation de présenter l'essentiel des espèces initialement considérées comme menacées en France. Réalisé ces dernières années, le Tome II (J.P. Roux *et al.*, non publié) concerne les "espèces à surveiller", non retenues pour le Tome I, mais présentes dans moins de 30 communes ou inscrites à l'annexe IV de la directive européenne "Habitats". En 2010, un bilan portant sur les taxons du Tome I a été coordonné par le CBN de Bailleul (B. Valentin *et al.*, 2010), pour actualiser les connaissances et les informations sur l'état de conservation des populations.

En 2010-2011, la FCBN a rattaché les données des tomes I et II au référentiel taxonomique et nomenclatural TAXREF avant de les assembler dans une même base de données nationale.

Evaluation du degré de menace

Ces travaux ont fourni la base nécessaire à l'évaluation du degré de menace selon la méthodologie UICN de ces 1 100 taxons. L'évaluation a été menée conjointement par le Comité français de l'UICN, la Fédération des conservatoires botaniques nationaux (FCBN) et le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN). Elle a mobilisé l'expertise et les connaissances de nombreux botanistes, ainsi que les compétences et les données des dix Conservatoires botaniques nationaux (CBN) métropolitains. Réunis en comité d'évaluation, plus de 20 spécialistes ont examiné et complété l'ensemble des informations disponibles pour chacun des taxons, compilées par la FCBN. Ils ont procédé à une validation collégiale des résultats au cours d'ateliers de validation organisés en 2010 et 2011 (Ateliers de validation organisés en 2010 pour les taxons du Tome I, et en 2011 pour les taxons du Tome II). Pour en savoir plus : [dossier de presse](#)

Interface de consultation des données

L'ensemble des informations concernant chacun des taxons des tomes I et II est désormais disponible via une [interface de consultation en ligne du Livre rouge de la flore menacée de France](#). Cette interface rassemble le travail de compilation effectué depuis plus de 15 ans par le réseau des Conservatoires botaniques nationaux et leur Fédération. Elle offre une recherche d'informations selon 3 entrées : taxon, statut de menace et territoire. Pour chacun des taxons, l'interface présente des informations concernant leur taxonomie, leur écologie, leur distribution géographique jusqu'à une précision communale, leur catégorie de menace évaluée par la méthode UICN, les stratégies de conservation mises en œuvre et des illustrations photographiques.